

En partenariat avec



Prix de la Jeune Recherche Règlement pour l'édition 2023

Préambule

Le Prix de la Jeune Recherche vise à valoriser l'intégrité et l'implication sociétale de la recherche fondamentale et appliquée des laboratoires de l'Université de Lyon.

Il distingue trois lauréats dont le talent, après la thèse, a été confirmé par des premiers travaux de recherche remarquables mais également par un investissement dans la diffusion de la culture scientifique et la transmission de leurs travaux auprès de la société civile.

L'objectif de ce prix est de mettre en lumière les jeunes chercheurs/ses dont le potentiel s'est confirmé après la thèse, et qui, sans doute, contribueront dans l'avenir au progrès comme au rayonnement scientifique du territoire lyonnais et de son site universitaire.

I – Objet du Prix

Trois Prix seront remis selon les 3 grands thèmes d'excellence suivants :

Thème « biosanté et société »

Au-delà des seuls aspects technologiques, ce thème brasse les enjeux sociétaux et les défis actuels (médecine personnalisée, pathologies émergentes etc.) en intégrant le respect du vivant (bioéthique)

- ⇒ **Exemple : biologie, cancérologie, infectiologie, physiologie, médecine, épidémiologie, pharmacie, biothérapies, technologies pour la santé, santé publique etc.**

Thème « sciences et ingénierie »

Ce thème porte sur les enjeux scientifiques, techniques et technologiques auxquelles les sociétés sont désormais confrontées tout en prenant en considération les enjeux de résilience des territoires

- ⇒ **Exemple : sciences formelles et de la nature, bâtiment, chimie, électronique, énergétique, génie civil, génie des procédés, informatique, mathématiques, sciences de la terre, réseaux et télécommunications etc.**

Thème « humanités et urbanité »

- ⇒ **Exemple : les disciplines constitutives des humanités, sciences sociales, urbanisme, sciences politiques, philosophie, sociologie, histoire, géographie, communication, langues, littérature, art etc.**

II – Les candidats

Les critères suivants sont obligatoires.

- Les candidats doivent avoir suivi une partie au moins de leur cursus universitaire, thèse ou post doc, dans l'une des universités, grandes écoles ou l'un des laboratoires de recherche de la COMUE-Université de Lyon. Les travaux présentés devront avoir été réalisés dans l'un des organismes précités.
- Les candidats sont des personnes physiques.
- Les candidats doivent être âgés de moins de 40 ans au moment du dépôt du dossier de candidature (1)
- Pour concourir, avoir soutenu sa thèse **entre le 1^{er} janvier 2015 et le 30 juin 2022**
- Les candidats ont la possibilité de concourir une deuxième fois.

(1) Ce critère n'est pas applicable si le candidat justifie d'une expérience professionnelle ayant conduit à la reprise d'un cursus universitaire en vue de la réalisation d'une thèse de doctorat.

III - Conditions de participation

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au 30 juin 2023.

Le dossier devra impérativement être déposé sur la plateforme en ligne de la Métropole de Lyon, TOODEGO (www.toodego.com).

Chaque candidat, en précisant impérativement le prix pour lequel il concourt, devra fournir un dossier en **langue française**, dans une version numérique **en un seul fichier** comprenant chacune des pièces suivantes et suivant le modèle ci-dessous :

- 1/ Page de garde : Nom/prénom, table des matières
- 2/ La fiche administrative figurant en page 4-5 du présent règlement dûment remplie
- 3/ Un curriculum vitae ne dépassant pas une page dactylographiée, et indiquant la situation actuelle et – le cas échéant – à venir
- 4/ Une lettre de motivation
- 5/ Un rapport scientifique précisant clairement le sujet de la recherche, son but, les méthodes utilisées, les résultats obtenus et les perspectives de développement du travail. Il devra comporter un titre et ne pas excéder 7 pages dactylographiées, figures et bibliographie comprises. Ce rapport devra tenir compte du fait qu'il sera examiné par un jury multidisciplinaire. Il ne s'agit pas d'un prix de thèse. Il s'agit de promouvoir et reconnaître la « jeune recherche » lyonnaise émergente.
- 6/ Une courte note du directeur de l'équipe de recherche exprimant d'une part, les principales qualités des travaux récents du candidat, d'autre part, leur impact en termes de reconnaissance internationale et de contribution au rayonnement de la Métropole de Lyon.
- 7/ Les rapports des rapporteurs de la thèse ainsi que le rapport de soutenance.
- 8/ Joindre la liste des publications, brevet, prix et indiquer les liens web où l'on peut les trouver.
- 9/ Une note d'une page explicitant dans quelle mesure la recherche effectuée s'inscrit dans des enjeux sociétaux, et notamment ceux de la transition écologique (dans son acception la plus large, intégrant les dimensions économiques, sociales et de gouvernance).

L'effort de vulgarisation des travaux scientifiques, la clarté, la concision, la présentation du rapport seront pris en considération dans l'attribution du prix.

Les candidats ne sont pas autorisés à adresser des pièces complémentaires à leur dossier après le 30 juin 2023.

IV – Jury

En fonction du nombre et de la nature des dossiers déposés, un ou des jurys multidisciplinaires présidés par le Président de la COMUE-Université de Lyon ou son représentant, composés d'experts reconnus, examineront les dossiers.

Les jurys pourront être digitalisés si la situation sanitaire l'impose.

Les candidats sont informés de la composition du jury lorsque celle-ci est arrêtée mais ne sont pas autorisés à prendre contact avec les membres du jury. Tout manquement à cette disposition entraînera le retrait du dossier.

V – Montant et remise du Prix

La dotation globale du Prix de la Jeune Recherche est de 15 000€ (quinze mille euros).

La Métropole de Lyon, par la voie de son Président ou de son représentant, décernera **trois prix de 5 000 € chacun**.

Le jury se réserve la possibilité d'attribuer 2 prix dans une même catégorie si l'une des catégories a 2 candidats ou moins. Le jury se réserve la possibilité de changer un candidat de catégorie s'il le juge pertinent.

VI – Prix « Coup de Cœur »

Le jury se réserve le droit d'attribuer un « Prix coup de cœur » **non doté**.

Ce Prix Coup de Cœur relève de l'une des catégories déterminées à l'article 1. Il vise à encourager les premiers travaux prometteurs de l'un des candidats au Prix de la Jeune Recherche.

VII – Obligations et engagements du lauréat

Le cas échéant, les candidats et/ou lauréats doivent s'assurer que leur participation n'est pas contraire à d'autres engagements qu'ils ont pris.

Les lauréats doivent être présents à la remise du Prix de la Jeune Recherche. En cas d'impossibilité, les lauréats s'engagent à se faire représenter.

Les lauréats s'engagent à signer l'autorisation d'utilisation d'image (fiche administrative du présent règlement) permettant les actions de communication autour du Prix de la Jeune Recherche.

VIII – Frais de participation et responsabilités

Les frais afférents à la présentation de la candidature sont à la charge des candidats. Aucun remboursement de frais ne sera effectué.

La Métropole de Lyon se réserve le droit de modifier le présent règlement. Les candidats seront informés par mail de tout changement au présent règlement. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige afférent à son interprétation et son application relève de la seule compétence juridictionnelle française.

La participation au Prix de la Jeune Recherche implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour tous renseignements, Email : prixjeunerecherche@grandlyon.com

Les [données personnelles](#) recueillies par la Métropole de Lyon ont pour finalité l'attribution du prix de la jeune recherche 2023. Ces données personnelles ne feront l'objet d'aucune cession à des tiers ni d'aucun traitement de la part de la Métropole de Lyon à d'autre fin que celle précitée.

Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés ainsi que le Règlement général de protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de révocation de votre consentement au traitement de vos données personnelles.

Afin d'exercer ce droit, vous pouvez vous adresser par courrier postal à : Métropole de Lyon - Direction des Assemblées, Affaires Juridiques et Assurances - 20, rue du Lac - BP 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

FICHE ADMINISTRATIVE

(à remplir très lisiblement)

Catégorie du PRIX

Cochez la thématique choisie :

Biosanté & société ☐

Humanités & urbanité ☐

Sciences & ingénierie ☐

Première participation ☐

Deuxième participation ☐

Si 2^{ème} participation, notez l'année de la précédente candidature :

CANDIDAT

▪ **Nom, Prénom, adresse :**

▪ **Date de naissance :**

▪ **Âge (au moment du dépôt du dossier) :**

▪ **Nom de l'établissement/laboratoire dans lequel le cursus ou la formation ont été réalisés :**

- **Lieu de réalisation de la recherche :**

DOSSIER

- **Rapport scientifique de recherche**

Indiquer le nombre de pages (7 maxi) :

.....

Reporter le titre du rapport :

- **Note du directeur de l'équipe de recherche :**

Reporter les noms du directeur de l'équipe de recherche et de son établissement d'appartenance :

- **Rapports des rapporteurs de la thèse et de la soutenance :**

Préciser le nom du directeur de la thèse et des rapporteurs :

☐ J'accepte que la Métropole de Lyon, dont le responsable de traitement est le Service Développement Universitaire et Vie étudiante, collecte, enregistre et traite les données à caractère personnel que je viens de renseigner dans ce dossier ou dans les documents remis dans le cadre de l'instruction et la gestion du dossier de candidature au Prix Jeune Recherche 2023.

Autorisation d'utilisation de l'image Prix de la Jeune Recherche

En acceptant de participer au Prix de la Jeune Recherche le lauréat s'engage à permettre les actions de communication de la Métropole de Lyon et de la COMUE-Université de Lyon sur sa personne et sur ses travaux réalisés dans le cadre du Prix.

Le lauréat autorise l'utilisation de son prénom, nom, éventuellement images, par voie de citation, mention, reproduction, représentation à l'occasion d'actions de communication concernant le Prix.

Fait à

Le

Signature